

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 218

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 3

Dans le quatrième alinéa de cet article, après les mots :

« dans les installations »,

insérer le mot :

« classées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.